Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260116-D_3_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 16 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 12 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET	Mme Laëtitia MASSON	Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	
Christophe HELBERT		Serge BUSVELLE
Myriam HAMON		

Étaient Absents Excusés : Mme Nadège COULANGE, M. Stéphane MESLIF et Mme Muriel CHÉNEDÉ.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Nadège COULANGE a donné pouvoir à Mme Myriam HAMON et M. Stéphane MESLIF a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Objet : Amendes de police (Dotation 2025 – Programme 2026)
Délibération N°3/2026/7

Rapporteur : M. Laurent GUILLEMOIS

M. GUILLEMOIS rappelle la réception en mairie le 1er décembre 2025 du dossier de répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2025 Programme 2026), dossier transmis aux élus le 02 décembre 2025.

N'ayant reçu à ce jour aucun dossier chiffré pouvant rentrer dans cette enveloppe, il est proposé de ne pas déposer en 2026 de dossier « Amendes de Police ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

↳ Reconnaît avoir pris connaissance de cette information et acte le fait de ne pas déposer de dossier sur l'exercice 2026.

Publié le 23 janvier 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET